

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Dellac, M. Monany

-----



## Délibération n° 07-02 du 3 juillet 2025

### **AJUSTEMENTS DES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DES COLLÈGES PUBLICS – ANNÉE 2025**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2024-X-26 du 17 octobre 2024 fixant la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics de Seine-Saint-Denis au titre de 2025,

Vu sa délibération n° 07-01 du 30 janvier 2025 allouant les dotations fléchées pour la maintenance des équipements de cuisine des collèges pour l'année 2025 ainsi que pour l'accès aux installations sportives des élèves des collèges publics pour le premier semestre 2025.

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE un complément de dotation globale de fonctionnement 2025 aux collèges présentés par thématique en annexe 1 à 5 pour un montant total de 306 155 euros ;

- ARRÊTE la liste des déductions à prévoir sur les dotations de fonctionnement 2025 au titre de trop-perçus de dotation de fonctionnement 2025 pour les collèges figurant en annexe 5 bis, pour une déduction totale de 32 697 euros ;

- ALLOUE au titre des transports d'éducation physique et sportive vers la base de loisirs de Champs-sur-Marne, aux collèges figurant en annexe 7, un complément de dotation d'un montant total de 49 286 euros ;



- ALLOUE au titre des dépenses d'investissement aux sept collèges figurant en annexe 6, une dotation d'investissement d'un montant de 22 828 euros.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*